

Le 11 juin 2019

[Traduction]

### Fracturation hydraulique

**M. McKee** : Monsieur le président, la jurisprudence établie depuis 25 ans indique clairement que, en cas de conflit concernant des revendications de titres ancestraux et l'utilisation des ressources naturelles, toutes les parties doivent se réunir aux fins de consultation et de négociation. J'espère que le premier ministre a eu l'occasion d'examiner la jurisprudence au cours de la dernière semaine puisqu'il a dit la semaine dernière que le processus de consultation était vague. Monsieur le président, ma question pour le premier ministre est la suivante : Que trouve-t-il de vague et de difficile à comprendre par rapport au processus, exactement?

**L'hon. M. Holland** : Monsieur le président, je vous remercie beaucoup de la question. Vous savez, nous parlons d'un certain nombre de sujets différents à l'Assemblée législative. Lorsqu'il s'agit de discuter du concept, du processus et des responsabilités du gouvernement relativement à la tenue de consultations exhaustives et sérieuses auprès de nos Premières nations, nous voulons dire très clairement que cela demeurera l'aspect le plus important pour nous dans tout ce qui a trait aux questions pour lesquelles nos Premières nations doivent participer aux discussions.

Nous disposons d'une équipe de personnes responsables de divers ministères qui sont touchés par des questions nous obligeant à nous réunir et à discuter ouvertement avec nos partenaires des Premières nations. Nous sommes résolus à procéder ainsi, et c'est ce que nous comptons faire. Qui plus est, en tant que gouvernement, nous attendons avec le plus grand intérêt la rétroaction et les renseignements que les Premières nations peuvent nous fournir. Merci beaucoup.

**M. McKee** : Monsieur le président, la décision du gouvernement de permettre la fracturation hydraulique sans consulter les membres des Premières nations a malheureusement mis le feu aux poudres. Nous savons que le premier ministre a rencontré le chef régional Roger Augustine, récemment, soit le 31 mai. Dans une lettre, le chef Augustine a affirmé que, à aucun moment lors de la rencontre, le premier ministre n'avait soulevé la question de la levée du moratoire sur la fracturation hydraulique. Monsieur le président, je pose la question au premier ministre : Pourquoi, puisque la question importe autant à son gouvernement, n'a-t-il pas parlé de la levée du moratoire ni de l'obligation de consulter pendant cette rencontre s'il ne comprenait pas bien le processus?

**L'hon. M. Holland** : Monsieur le président, je veux remercier encore une fois le député de Moncton-Centre de la question. J'aimerais expliquer un peu le processus ainsi que les différentes situations et circonstances.



Avant d'être élu, nous avons une plateforme qui proposait l'exploitation responsable des ressources naturelles. Revenons maintenant aux derniers jours ou aux dernières semaines. Lorsque nous avons appris que les Premières nations étaient préoccupées par le processus de consultation, nous n'avons pas pris la situation à la légère, croyez-moi. Nous avons pris la situation très au sérieux. Nous avons eu l'occasion d'amorcer des conversations, et j'ai fait parvenir des invitations à beaucoup de dirigeants des Premières nations afin que nous puissions discuter de la situation. La semaine dernière, j'ai discuté avec des dirigeants des Premières nations, et, essentiellement, nous avons convenu que nous pouvions faire mieux. Nous sommes certainement résolus à procéder ainsi et nous comptons...

**Le président :** Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. McKee :** Monsieur le président, la situation perdure. En 2013, la situation s'est envenimée dans la région de Rexton, et nous ne voulons pas que cela se répète.

Monsieur le président, la jurisprudence indique depuis longtemps ce que comprend l'obligation de consulter. Lorsque le premier ministre était ministre des Finances, son gouvernement a établi en novembre 2011 la Politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur l'obligation de consulter, laquelle prévoit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a l'obligation de consulter les Premières nations quand il envisage une mesure ou décision qui peut nuire aux droits ancestraux et aux droits issus de traités établis ou revendiqués. Monsieur le président, la politique fournit une orientation au gouvernement provincial sur la consultation ; le premier ministre est-il donc maintenant disposé à admettre qu'il a fait une erreur en omettant de consulter les Premières nations au sujet du moratoire sur la fracturation hydraulique avant que le Cabinet prenne sa décision?

[Original]

**L'hon. M. Holland :** Merci, Monsieur le président. Merci pour la question.

[Traduction]

La conversation dont nous parlons est essentielle. Elle est tout à fait fondamentale pour une grande partie des assises de la province, et nous sommes déterminés à la tenir dans l'avenir. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons bien dit et j'ai bien dit que nous pouvions faire mieux, et nous le ferons.

À mon avis, il est important de noter que, au cours des derniers mois, il y a eu des situations où nous n'avons pas cherché à faire grand bruit ni à obtenir l'attention des médias, mais je vais préciser que le ministre des Affaires autochtones et moi avons en fait marché sur des terres en compagnie de dirigeants des Premières nations et que ces derniers nous ont fait part de pratiques autochtones. Nous avons passé beaucoup de temps à parler avec eux afin de



comprendre la situation. Le processus a été enrichissant. Vous savez, j'ai reçu des dirigeants des Premières nations dans ma salle de réunions pour discuter de diverses questions.

Comme je l'ai dit, à cet égard et à bien d'autres, nous sommes résolus à laisser notre porte ouverte et à avoir une conversation transparente, ce qui mènera à un meilleur Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. McKee** : Merci, Monsieur le président. Le chef Augustine a envoyé une lettre au premier ministre lui demandant de diriger la province pour qu'elle reconnaisse publiquement qu'elle honore et respecte les droits des Premières nations, comme énoncés dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et confirmés par les tribunaux. Ce gouvernement est-il disposé à le faire, et, si oui, quels seront les délais? Merci.

[Traduction]

**L'hon. M. Holland** : Monsieur le président, encore une fois, je suis reconnaissant au député d'en face de la question. J'aimerais raconter une histoire. Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu l'occasion de me rendre sur une parcelle de terrain, une parcelle des terres de la Couronne, en compagnie du ministre des Affaires autochtones et de dirigeants des Premières nations. Savez-vous quoi? Il s'agissait d'une parcelle des terres de la Couronne où les arbres devaient être coupés.

Il était très symbolique — et émouvant par moments — pour nous d'avoir l'occasion de nous joindre aux dirigeants des Premières nations et de créer des liens grâce à une conversation dans la nature. Lorsque je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une parcelle où les arbres devaient être coupés, j'ai immédiatement pris des mesures. Pendant que nous étions là, je l'ai retirée de la liste des allocations de bois et je suis intervenu pour que cette dernière devienne une forêt de conservation, car il s'agissait du début d'un processus symbolique et important. Il s'agit certainement d'une mesure, et bien d'autres suivront. Je vous le dis donc en toute sincérité : Le gouvernement et moi prenons la question au sérieux, et nous sommes résolus à mener des consultations exhaustives et sérieuses.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

## Soins de santé

**M. D'Amours** : Le système de santé est clairement malade. La région de Saint-Quentin absorbe coup après coup et elle est aux prises avec des défis afin que la population puisse recevoir des



services de soins de santé. Au manque de travailleurs paramédicaux et de personnel infirmier s'ajoute maintenant le départ de deux médecins parce que le système de santé ne leur apporte pas l'appui nécessaire. La démission soudaine de deux médecins de famille, en fin de semaine, dans la région de Saint-Quentin, va laisser 2 400 personnes sans médecin de famille. Que fait le ministre de la Santé afin de remédier à cette situation si criante et si urgente?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Tout d'abord, Monsieur le président, deux médecins salariés ont démissionné, mais il n'est pas question de 2 400 patients. Chaque médecin avait moins de 650 patients. Elles avaient toutes deux moins de 650 patients. Elles ont cessé de prodiguer des soins de santé primaires et ont dit qu'elles démissionnaient, mais qu'elles voulaient travailler à l'urgence. Elles ont invité les gens à aller les consulter à l'urgence.

Cela n'est pas une bonne façon d'assurer les soins médicaux ni les soins de santé primaires, cela n'est pas une bonne pratique et cela n'est pas acceptable. Si les deux médecins en question veulent tourner le dos à leurs patients, dire qu'elles travailleront à l'urgence et qu'il faudra aller les consulter là-bas, ce n'est pas là la politique d'un gouvernement raisonnable, que ce soit le gouvernement actuel ou le précédent. Les soins de santé primaires doivent être prodigués dans un cabinet de médecin.

Si les deux médecins veulent démissionner, Monsieur le président, elles sont libres de le faire.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. D'Amours** : Monsieur le président, la façon de penser du ministre de la Santé insulte l'intelligence des gens de Saint-Quentin et de toute la région de Restigouche-Ouest. Elle est aussi insultante pour les médecins de famille qui travaillent si fort au Nouveau-Brunswick pour s'assurer d'offrir des soins de santé primaires.

Nous croyons tous que le personnel infirmier praticien contribuerait grandement à améliorer l'accès aux soins de santé, non seulement dans la région de Saint-Quentin, mais aussi dans toute la province. Cependant, nous entendons dire que les personnes qui obtiennent leur diplôme et qui veulent joindre le personnel infirmier praticien ont du mal à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick. Elles sont en fait embauchées par d'autres provinces.

Le ministre va-t-il intervenir et veiller à ce que nos diplômés qui veulent joindre le personnel infirmier praticien voient au moins un emploi ici, puissent recevoir une offre d'emploi au Nouveau-Brunswick et puissent combler les besoins en matière de santé primaire des gens de la province? Ce n'est pas normal que ces personnes quittent vers une autre province. Quelle est la solution du ministre?



[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Je vous remercie de la question. Il faut reconnaître que j'agis exactement dans ce sens, mais que la situation où deux employées du Réseau de santé Vitalité disent à leurs patients qu'elles ferment leur cabinet, qu'elles vont travailler à l'urgence et que les patients devront aller les consulter là-bas n'est pas acceptable.

Les employées en question ont remis leur démission, qui a été acceptée. La collectivité compte trois médecins de famille pour 5 000 résidents. J'ai immédiatement pris le dossier en main et affecté un médecin de famille supplémentaire, qui entrera bientôt en fonction. Des discussions ont lieu en ce moment, et je crois que celles-ci porteront leurs fruits sous peu pour que deux infirmières praticiennes assurent la prestation des services dans la région.

Deux médecins ont donc démissionné, et nous ajouterons en conséquence un médecin et deux infirmières praticiennes, ce qui améliorera davantage l'accès aux soins de santé primaires dans cette collectivité.

[Original]

### Travailleurs paramédicaux

**M. D'Amours** : Monsieur le président, la région de Saint-Quentin a vécu des moments difficiles en ce qui a trait à l'accès aux ambulances. Le maintien des travailleurs paramédicaux est un défi, et les conditions de travail doivent être améliorées. Les salaires ne sont pas représentatifs des tâches à accomplir, mais, pire encore, il y a le recrutement.

Comment pouvons-nous recruter si la formation est éliminée? Un des centres qui offrent cette formation est le collège communautaire à Grand-Sault. Une autre annonce négative a été faite par ce gouvernement conservateur aujourd'hui. Oui, le cours visant à former les travailleurs paramédicaux est suspendu à partir de septembre, à Grand-Sault.

Comment le ministre prévoit-il pourvoir les postes et garantir l'accès à une ambulance si le cours est tout simplement aboli dans un des centres de formation? De quelle façon le ministre de la Santé sera-t-il capable de regarder la population de la province? Comment le ministre sera-t-il capable de regarder la population de Saint-Quentin? Comment sera-t-il capable de s'assurer que les services puissent être rendus dans l'ensemble de la province s'il élimine les programmes de formation pour les travailleurs paramédicaux?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, je peux assurer au député d'en face que nous travaillons de concert avec les collèges communautaires de la province. Le programme en question sera offert dans d'autres campus au sein du réseau, et nous travaillerons avec les étudiants qui souhaitent faire carrière dans le domaine. Nous ferons tout notre possible pour



qu'ils disposent des ressources leur permettant de fréquenter le campus visé et de suivre la formation afin que nous ayons des travailleurs paramédicaux sur le terrain qui font le travail nécessaire dans la province.

[Original]

### Soins de santé

**M. LePage** : Merci, Monsieur le président. Le ministre peut-il nous dire quelle incidence la grave pénurie de médecins dans la région de Saint-Quentin a et pourrait avoir sur le statut de l'hôpital de Saint-Quentin et sur son fonctionnement?

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Il faut bien comprendre que, Monsieur le président, deux médecins du Réseau de santé Vitalité qui fournissaient des soins de santé primaires ont dit : Nous démissionnons et partons travailler à l'urgence. Nous travaillerons à cet endroit, et tous nos patients pourront venir nous consulter à l'urgence.

Nous ne procédons pas ainsi. Il ne s'agit pas de soins de santé primaires adéquats. La salle des urgences n'appartient pas aux médecins en question, et aucun poste n'est à pourvoir à l'urgence. Je dirais que, si les deux médecins veulent exercer un chantage sur le ministre de la Santé, elles s'attaquent à la mauvaise personne.

[Original]

**M. LePage** : À ce moment-ci, je me pose la question suivante : Le ministre de la Santé et ce gouvernement conservateur ne sont-ils pas, eux, en train de tourner le dos à la population de Restigouche-Ouest?

Toujours en ce qui concerne les hôpitaux du Nord, un expert a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de retarder le projet de construction du centre de santé mentale pour les jeunes, à Campbellton. Le ministre peut-il informer la Chambre quant à ce projet et pourrait-il nous donner l'échéancier spécifique du redémarrage de celui-ci? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

**L'hon. M. Flemming** : Oui, je peux certainement répondre. Il faut se rappeler que nous avons engagé M. Weber pour mener une étude et un examen. Nous fondons nos décisions sur les services cliniques, et non sur des considérations politiques, économiques ou émotionnelles... M. Weber a dit très clairement que nous ne devrions pas poursuivre les travaux avant d'avoir le personnel, les ressources et l'appui nécessaires pour que l'établissement en question puisse fournir le niveau de soins requis. Si un tel seuil ne peut être atteint, le projet ne devrait pas être mené à bien.



Le gouvernement actuel ne cherche pas à faire de la politique. Il met l'accent sur les services cliniques et s'efforce de faire la bonne chose pour la population du Nouveau-Brunswick.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

### Frais de scolarité

**M. G. Arseneault** : Merci, Monsieur le président. Encore de mauvaises nouvelles pour la population étudiante de cette province. L'Université de Moncton augmente de 8 % les frais de scolarité pour les nouveaux étudiants et désigne le gouvernement Higgs comme la cause de cette augmentation. Les réductions dans le programme des soins infirmiers semblent être le principal coupable. Le ministre réalise-t-il maintenant à quel point sa décision de supprimer ce programme a été à courte vue et peut-il nous dire quelle incidence elle aura sur toute la population étudiante?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Tout d'abord, Monsieur le président, la formule de financement est distincte de l'entente concernant le programme en sciences infirmières que le député d'en face a mentionnée. Nous avons respecté le protocole d'entente que le précédent gouvernement avait mis en place, lequel protocole mettait d'ailleurs en place un mécanisme permettant aux universités d'augmenter à certains moments les droits de scolarité. Les universités ont exercé ce pouvoir, mais cela n'a absolument rien à voir avec la suppression des places supplémentaires en sciences infirmières qui n'ont jamais été comblées.

**M. G. Arseneault** : Merci, Monsieur le président. Le ministre devrait dire la vérité aux gens du Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le programme qu'il a mentionné, 50 % du financement était consacré aux universités et affecté aux services cliniques pour que leurs laboratoires soient à la fine pointe de la technologie. Outre l'augmentation des droits de scolarité, Monsieur le président, les étudiants en sciences infirmières devront déboursier 500 \$ de plus pour payer la formation clinique en raison des compressions du gouvernement Higgs. Est-ce vraiment la meilleure façon de remédier à une grave pénurie de personnel infirmier au Nouveau-Brunswick que de rendre le diplôme en sciences infirmières plus difficile et plus cher à obtenir?

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, les gens d'en face doivent admettre qu'ils essaient de semer la peur dans la province. La formation clinique dont parle le député est distincte du programme et est financée au moyen des fonds attribués habituellement aux universités. Nous avons éliminé le programme qui visait à offrir des places supplémentaires, lesquelles n'ont jamais été comblées. Je sais que les gens d'en face pensent que cela est acceptable. Je sais que, à leurs yeux, il est acceptable de jeter l'argent par les fenêtres, comme je l'ai dit à maintes reprises, et de ne jamais obtenir de résultats, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne trouvons pas que c'est acceptable. Je l'ai déjà dit, notamment la semaine dernière : Le



gouvernement actuel ne peut pas tolérer une telle situation et ne la tolérera pas plus longtemps.

[Original]

**M. G. Arseneault** : En raison de cette augmentation, cette année, les étudiants de l'Université de Moncton vont devoir déboursier près de 500 \$ de plus en frais de scolarité. Nous assistons à une augmentation importante des frais de scolarité dans toutes les universités du Nouveau-Brunswick. C'est une mauvaise nouvelle pour les étudiants issus de familles à faible revenu. Maintenant que le gouvernement Higgs a annulé le Programme des droits de scolarité gratuits, le ministre va-t-il admettre enfin que des frais de scolarité élevés combinés à l'annulation des droits de scolarité gratuits limiteront l'accès à l'université pour la classe moyenne du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

**L'hon. M. Holder** : Monsieur le président, ce que je vais admettre, c'est que des centaines d'autres étudiants dans la province — des centaines d'autres étudiants à faible revenu du Nouveau-Brunswick — ont accès à une bourse dont ils ne pouvaient pas bénéficier auparavant. Il était intéressant d'entendre plus tôt le député de la région de Moncton parler du fait que nous laissions pour compte des gens. Se réjouit-il que, dans sa région, beaucoup d'étudiants de l'Université Crandall et du Oulton College aient été laissés pour compte au titre du programme actuel et ne le soient plus dans le cadre de notre programme? J'aimerais qu'il réponde à la question.

[Original]

## Développement régional

**M. K. Arseneau** : Le développement de nos régions rurales a longtemps été ignoré par les gouvernements libéraux et conservateurs du passé et par le gouvernement actuel, particulièrement en ce qui concerne les régions du Nord. Monsieur le président, nous avons appris que plusieurs réductions budgétaires ont été faites, au cours de ces derniers mois, dans le secteur touristique, qui est important pour nos régions rurales.

En fait, la semaine passée, nous avons appris que le parc provincial Mont Carleton fermerait plus tôt que prévu. Le ministre a lancé un défi aux dirigeants du parc, donc celui-ci pourrait rester ouvert. Bien que je remette en question les méthodes de communication du gouvernement pour annoncer des réductions, sans pour ensuite annoncer des ultimatums, humblement, je crois qu'il existe des façons de travailler plus constructives.

Ma question s'adresse au ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Le ministre peut-il clairement nous dire quels sont les critères sur lesquels il se base pour annoncer la





fermeture du parc provincial Mont Carleton pour la période automnale? Les dirigeants du parc avaient-ils été consultés avant l'annonce? Merci.

**L'hon. M. Gauvin** : Merci beaucoup, Monsieur le président. Merci pour la question. La question que nous nous posons en ce qui concerne le tourisme au Nouveau-Brunswick, c'est que, bien que ce soit bien d'essayer d'allonger les saisons, nous ne pouvons pas garder les plages ouvertes jusqu'en novembre, comme nous ne pouvons pas pêcher l'éperlan en juillet. Nous devons donc cibler les saisons. Le mont Carleton offre une possibilité incroyable à l'automne. J'ai parlé aux dirigeants la semaine passée. Je leur ai dit : Nous allons accepter de participer, si vous êtes capables de remplir les réservations. Je remercie le député libéral d'en face, qui m'a dit avoir parlé à ses amis et aux gens de sa région et qu'ils allaient participer.

Nous allons avoir une belle saison d'automne, mais il faut faire attention. Il y a des saisons qui méritent d'être prolongées. Il y en a d'autres qui sont des saisons d'été. Merci beaucoup, Monsieur le président.

**M. K. Arseneau** : Ce n'est pas une réponse, mais nous en reparlerons. Merci pareil. Toujours sur le sujet du développement rural, j'ai vu très peu d'initiatives, voire aucune, de ce gouvernement, depuis qu'il est en poste, en vue d'encourager le développement de nos régions rurales.

[Traduction]

Le développement en milieu rural ne peut pas être envisagé de la même façon que le développement économique dans les zones urbaines. Bon nombre de défis sont différents. Beaucoup de conséquences sont d'une autre envergure. Un emploi à Bass River Point ne fera sûrement pas la une des journaux, mais il changera grandement le tissu social d'une petite collectivité. L'un des grands défis concerne la reprise d'entreprise. Une nouvelle génération est prête à prendre la relève, mais de nombreux obstacles se dressent sur la route.

Monsieur le président, je pose ma question à la ministre du Développement économique et des Petites Entreprises. La ministre aurait-elle l'obligeance de nous dire à quelles initiatives elle travaille pour encourager et soutenir le transfert de petites et moyennes entreprises et le développement des régions rurales? Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> M. Wilson** : Je vous remercie de la question. J'aimerais prendre la parole ici pour vous dire que les collectivités rurales au Nouveau-Brunswick et les petites entreprises sont très importantes pour le gouvernement actuel. Les collectivités rurales de notre province doivent demeurer prospères et dynamiques, et nous faisons tout notre possible pour les aider à cet égard. Nous avons réduit le fardeau fiscal des entreprises et nous créons les conditions propices à la prospérité dans le secteur privé.

Nous venons de mettre fin... La province n'adoptera pas les règles sur le revenu passif mises en oeuvre par le gouvernement fédéral. Nous sommes l'une des deux seules provinces au Canada



qui ne nuisent pas aux petites entreprises dans le pays, et je suis très fière de prendre la parole ici pour en parler. Nous avons en outre travaillé ardemment à réduire les cotisations versées à Travail sécuritaire NB et nous continuerons dans ce sens. Nous avons aussi établi des hausses prévisibles du salaire minimum. Voilà qui est très important pour toutes les petites entreprises du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les collectivités rurales. Nous sommes là pour les soutenir et nous sommes très fiers de le faire. Merci.

### Rapport de la vérificatrice générale

**M. Austin** : Monsieur le président, la vérificatrice générale a présenté ce matin son rapport. Quand elle publie un rapport, il est parfois question de problèmes liés aux politiques, à l'administration ou à l'efficacité de certains programmes. Néanmoins, un dossier fait de temps à autre l'effet d'une bombe, comme celui d'Atcon, que nous avons pu voir dans des rapports précédents. Eh bien, ce matin, il s'agissait d'une bombe à la Atcon.

En fait, en ce qui concerne l'entente de 22,8 millions de dollars conclue avec la ville de Saint John, je citerai divers extraits du rapport. La vérificatrice générale a fait mention « des risques excessifs pour les contribuables » et a dit que l'entente « a encouragé de manière inappropriée la ville à enregistrer un déficit » et que d'autres collectivités étaient « tentées d'enregistrer des déficits et de réclamer une aide financière de la province ». « L'autorisation législative n'a pas été obtenue », et la meilleure, c'est qu'elle a dit que, pendant son enquête, il y avait eu une « entrave potentielle en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* ».

Compte tenu de tout cela, je pose ma question au ministre des Finances : Le ministre des Finances versera-t-il toujours les 21 millions de dollars restants à la ville de Saint John?

**L'hon. M. Carr** : Monsieur le président, c'est une excellente question. À mon avis, nous devrions tous, à l'Assemblée législative, être préoccupés, en particulier l'ancien premier ministre de la province qui a contourné la loi selon la vérificatrice générale. Voilà qui est odieux. Voilà qui est méprisable, et je suis d'avis qu'il devrait présenter des excuses à l'Assemblée législative. Il devrait intervenir et faire preuve de franchise à l'égard de tout le monde à l'Assemblée législative concernant ses actions des quatre dernières années. Non seulement il est allé trop loin dans le dossier en question, mais il a dépassé les bornes dans le cadre du scandale des évaluations foncières inéquitables qu'il a tenté de reprocher à d'autres personnes. Pendant la campagne, il a jeté le blâme sur un membre du personnel pour avoir confondu ses chiffres à 4 heures du matin.

Je peux confirmer au chef de l'Alliance des gens que nous examinerons en détail le rapport et que nous prendrons des mesures pour que l'ancien premier ministre de la province soit tenu responsable des actes et des faits qu'il a commis à l'encontre des gens de la province au cours des quatre dernières années.

**M. Austin** : Monsieur le président, s'il y a bien une chose dont je suis certain, c'est que Saint John n'a pas besoin qu'on lui fasse la charité. La ville a besoin d'une solution. La province doit



cesser de la dépouiller financièrement. Saint John paie parmi les impôts les plus élevés du pays et compte la plus grande raffinerie de pétrole du Canada.

Je vais poser la question de nouveau : Le ministre des Finances cessera-t-il de piller des collectivités comme Saint John, retirera-t-il au gouvernement provincial la responsabilité de percevoir les impôts fonciers et imitera-t-il le reste du Canada? Autorisera-t-il les municipalités à percevoir de tels impôts et à amorcer une réforme fiscale globale qui bénéficiera aux municipalités comme Saint John?

**L'hon. M. Carr** : Voilà encore une bonne question. J'aimerais par ailleurs ajouter quelque chose à ma dernière réponse. Je vais répondre de manière à évoquer les mesures que nous prenons et celles que nous continuerons de prendre.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, le 9 novembre, nous avons été mis au courant d'un groupe secret ou d'un comité secret qui travaillait de concert avec la ville de Saint John afin de trouver une solution pour la ville. À l'Assemblée législative, nous savons et comprenons tous que, si la ville de Saint John a des problèmes, il en sera de même pour la province. Quand nous avons lu les détails de l'entente, il n'y avait pas de résultats escomptés. Aucun rendement de l'investissement n'était prévu. L'entente ne précisait pas les améliorations que Saint John pourrait apporter. Nous savons tous que Saint John peut faire mieux.

Pour répondre au député en ce qui concerne la réforme de l'imposition municipale, nous entamons le processus à cet égard. La ministre de Services Nouveau-Brunswick et le ministre des Finances envisagent une réforme de l'imposition municipale, car, pendant la campagne, nous avons dit que c'était la chose à faire.

Je reviendrai sur les propos que le député a prononcés plus tôt et sur les observations que j'ai faites précédemment. L'ancien premier ministre de la province a encore une fois mal agi et il doit faire preuve de franchise à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick.

## Immunisation

**M. C. Chiasson** : Merci, Monsieur le président. Je sais que nous débattons cette semaine d'un projet de loi qui vise à ce que les élèves des écoles publiques soient vaccinés. Je veux dire d'entrée de jeu, Monsieur le président, que nous approuvons le principe de protéger tous les enfants dans nos écoles, surtout ceux qui peuvent être plus susceptibles de contracter certaines maladies.

Néanmoins, la mesure législative soulève bel et bien des questions, à commencer par la suivante : Le ministre a-t-il consulté des experts juridiques au sujet de préoccupations entourant la constitutionnalité du projet de loi et de sa possible incidence sur les droits garantis par la charte? Aurait-il l'obligeance de parler de quelque conseil qu'il aurait reçu?



**L'hon. M. Cardy** : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. En effet, divers avis juridiques sont émis concernant les questions relatives à la charte. Bien sûr, les exigences et les dispositions en matière de vaccination en feront partie. Voilà pourquoi, en informant très clairement le député... Je suis content d'avoir pu discuter de la question avec lui ce matin ainsi qu'avec d'autres parlementaires des deux côtés de la Chambre.

Voilà qui n'a jamais été contesté auparavant. Il n'est jamais arrivé qu'une province ait eu, je dirais — et voici un mot que j'ai choisi soigneusement —, le courage de faire ce que le gouvernement actuel fait, c'est-à-dire agir et présenter un projet de loi qui assurera la protection de tous les enfants. Nous espérons effectivement que les gens d'en face appuieront le projet de loi et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous avons aussi hâte de pouvoir aller de l'avant, au cas où il y aurait contestation, pour nous assurer de prendre des décisions qui servent le mieux les intérêts des élèves dans la province, tout en accordant la priorité à la sécurité publique dans le système d'éducation public. Si des questions entourant la constitutionnalité sont portées devant les tribunaux, nous saisirons l'occasion de clarifier notre position et de défendre les enfants, pas seulement les élèves du Nouveau-Brunswick, mais ceux de l'ensemble du Canada. Voilà ce qu'il nous incombe de faire. Merci, Monsieur le président.

**M. C. Chiasson** : Monsieur le président, je vais donc considérer que la réponse est non. Le ministre n'a pas consulté d'experts juridiques ni de constitutionnalistes. Le ministre préférerait voir la mesure portée devant les tribunaux et dépenser l'argent des contribuables.

Selon ce que je crois comprendre, le projet de loi s'appliquerait aux élèves, mais pas au personnel enseignant ni aux autres membres du personnel. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer pourquoi cela n'est pas considéré?

**L'hon. M. Cardy** : Monsieur le président, il semble que le député d'en face a quelques difficultés à comprendre la réponse à la question précédente. J'ai répondu oui à sa question ; permettez-moi alors de répéter ma réponse une nouvelle fois dans les deux langues officielles. Oui, j'ai consulté des experts en droit constitutionnel.

[Original]

Oui, j'ai consulté des experts en matière de Constitution et de lois, parce que c'est ma responsabilité. Quand nous discutons de questions comme celle-ci, soit la protection des enfants, c'est clair que nous avons absolument besoin d'utiliser toutes les ressources disponibles pour nous assurer qu'un projet de loi comme celui qui a été déposé à la Chambre est bien préparé.



[Traduction]

Monsieur le président, je répète encore une fois, dans les deux langues officielles, que j'ai effectivement consulté des experts. J'ai entendu divers avis. Je peux vous les exprimer en pourcentage. Le taux de certitude relatif à la contestation du projet de loi variait — de personnes convaincues à 100 % de l'impossibilité d'une contestation à d'autres sûres à 100 % du contraire —, et le taux de certitude relatif à l'adoption du projet de loi variait de 50 % à 60 %. Je pourrais aussi énumérer les différents avis non sollicités que j'ai reçus de la part de diverses personnes au cours des derniers jours.

(Exclamations.)

**L'hon. M. Cardy** : Je n'ai pas bien entendu la question, mais je suis sûr que le député d'en face se fera un plaisir de prendre la parole...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. La période des questions est terminée.

